Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-262900475-20261110-20261026_043-DE

PONT-L'ABBÉ
Pont-'n-Abad

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

C.C.A.S. DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
Des Délibérations du Conseil d'Administration

Date de convocation : **21/10/2026**	
Date d'affichage de L'ordre du jour **21/10/2026**	
Nombre de membres :	
En exercice	**13**
Présents	**09**
Votants	**11**
N° de la délibération : 20261026-043	

OBJET :
Budget annexe de l'EHPAD -décision modificative n°3

Le Président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte du CCAS le ……./2026

Le Président,
Stéphane LE DOARÉ

Centre Communal d'Action Sociale 29120 PONT L'ABBÉ

L'an deux mille vingt-six, le 26 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. LE DOARÉ Stéphane, le Président.

Étaient Présents : Stéphane LE DOARÉ, Viviane GUEGUEN, Marie Pierre LAGADIC, Sophie COSSEC, Laurent COOPER, Jean-Yves ROZEN, Françoise LE DREN, Jeannine LE BELLEC, Josiane LANDAIS

Absents excusés : Annie BRAULT qui avait donné procuration à Stéphane LE DOARÉ, Ségolène GOYAT qui avait donné procuration à Viviane GUEGUEN,

Absents : Anne-Marie LE GUILLOUX, Jean-François MARANDOLA

VU le décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles,

VU la circulaire DGSC/DGCL du 12 juillet 2018 spécifiant la transmission d'un EPRD au contrôle de légalité de la Préfecture avant le 15 avril de l'année N,

VU la délibération 20250219-004 instaurant le tarif différencié à l'EHPAD des Camélias,

VU sa délibération 20251029-031 prenant acte du budget primitif de l'EHPAD des Camélias pour l'année 2026,

VU sa délibération 20260304-019 prenant acte de la décision modificative n°1 et des tarifs appliqués,

VU sa délibération 20260622-039 prenant acte de la décision modificative n°2 et des tarifs appliqués,

CONSIDERANT l'expérimentation des fusions des sections soins et dépendance depuis le 1er juillet 2025,

CONSIDERANT l'état des recettes et des dépenses constatées,

CONSIDERANT la notification du forfait global de soins par l'ARS, l'EPRD provisoire du budget annexe de l'EHPAD est arrêté comme suit :

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-262900475-20261110-20261026_043-DE

Compte de résultat :

- **4.404.948,68 € en dépenses de fonctionnement**
- **4.353.159,14 € en recettes de fonctionnement**

Capacité d'autofinancement :

	PREVU 2026
Résultat comptable	-51.789,54 €
+ dotation aux amortissements et aux provisions	+ 430.000,00 €
- quote-part des subventions (c/777)	- 93.796,90 €
- reprises sur provisions d'exploitation	
CAPACITE AUTOFINANCEMENT	**+284.413.56€**

Tableau de Financement :

EMPLOIS	**PREVU 2026**
Insuffisance autofinancement	
Remboursement emprunt	305.399,12 €
Acquisition éléments actif immobilisé	100.000,00 €
Autres emplois	
Total emplois	405.399,12 €
Apport au fonds de roulement	- €
TOTAL EQUILIBRE TABLEAU	405.399,12 €

RESSOURCES	**PREVU 2026**
Capacité d'autofinancement	284.413,56 €
Emprunt	-
Apports, Dotations et Subventions	37.879,65 €
Autres Ressources	-
Total ressources	322.293,21 €
Prélèvement sur fonds de roulement	**83.105,91 €**
TOTAL EQUILIBRE TABLEAU	405.399,12 €

Après avoir entendu ces explications et délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité approuve la décision modificative n°3.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Centre Communal d'Action Sociale 29120 PONT L'ABBÉ

LE PRESIDENT,

M. Stéphane LE DOARÉ